

**Organisation de la connaissance :**  
**dimensions idéologiques des classifications**

Viviane Couzinet  
Professeur des universités  
Sciences de l'information et de la communication

Université Toulouse III Paul Sabatier, EA 827, Laboratoire d'études et de recherches appliquées en sciences sociales (LERASS), France.

Equipe Médiations en information et communication spécialisées (MICS)  
115 B, Route de Narbonne  
Boîte postale 67 701  
31077 Toulouse cedex 04. France  
couzinet@lerass.iut-tlse3.fr  
<http://www.lerass.iut-tlse3.fr>

Mots-clés : Idéologie, Approche communicationnelle, Réception, Représentation des savoirs, Classification décimale universelle

## Introduction

On peut considérer que les premiers travaux de réflexion sur la gestion de la connaissance ont débuté avec le travail de répertoriage bibliographique et donc dès l'antiquité grecque. Il s'agit de dresser des inventaires de la production savante, de l'ordonner afin de suivre ses avancées et de tenir informé le pouvoir en place.

Si la préoccupation que nous qualifierions actuellement de scientifique n'est pas absente, il s'agit bien souvent de décrire afin d'interdire la divulgation de découvertes et d'idées pouvant remettre en cause l'autorité politique et religieuse. La bibliographie est d'ailleurs jusqu'au début du XXe siècle, en France, à la fois la description et un ensemble de savoirs sur le livre.

Petit à petit l'imprimerie et le développement des sciences et des techniques ayant conduit à une augmentation considérable de la quantité de livres disponibles, la nécessité tout d'abord d'en organiser le stockage, puis, de les mettre à la disposition d'un public plus large amène à concevoir des outils définissant leur mise en ordre. L'objectif poursuivi est de faciliter leur repérage dans un espace déterminé. Ces outils ne sont pas de simples plans de classement fondés sur l'ordre alphabétique du nom du premier auteur ou du titre, ou fondés sur le format ou encore sur l'appartenance à une collection d'éditeur, mais une représentation du contenu resitué dans un ensemble et symbolisé par une notation faisant intervenir des chiffres, des lettres, des signes dactylographiques.

Ces classifications ont d'abord été élaborées par des érudits puis par des bibliothécaires, des chercheurs ou des personnes animées par un projet d'organisation des savoirs et souvent par leur mise en partage. Elles font l'objet de nombreux travaux en science de l'information à l'étranger et en sciences de l'information et de la communication en France. Ces recherches sont mises en débat dans des colloques internationaux ou des journées d'étude. Une société savante l'*International society for knowledge organization* (ISKO) regroupe, au niveau international, des chercheurs travaillant plus spécifiquement dans ce champ de recherche et des praticiens conduisant une réflexion sur leur activité. Des regroupements ont également lieu au niveau local, notamment en Espagne, en France et en Italie pour ne citer que les « chapitres » les plus dynamiques.

Cette société produit une revue *Knowledge organization* -revue scientifique internationale à comité de lecture- qui depuis 1989 a pris la suite de *International classification*, créée en 1973, dont elle élargit le projet éditorial et qui fait référence dans le domaine.

Pourquoi étudier les classifications ? La préoccupation de départ de leurs concepteurs semble empreinte de neutralité et de la volonté de résoudre un problème de répertoriage ou de gestion de stock. On sait cependant, notamment pour les plus utilisées d'entre elles dans le monde, comme la Classification décimale de Melvil Dewey (1876) ou la Classification décimale universelle (CDU) dont la première édition complète paraît en 1906, qu'elles sont concurrencées par des classifications élaborées localement. On peut alors se demander : quels sont les enjeux sous-jacents à ces classifications ? Plus largement, au-delà de l'organisation ou de la mise en partage des savoirs, quel est le rôle des classifications attribué ou attendu par une société donnée ?

C'est autour de la question de l'organisation du savoir et de l'indexation que nous avons construit un des axes de travail de l'équipe de recherche en sciences de l'information et de la communication à laquelle nous appartenons au sein du LERASS (Laboratoire d'études et de recherches en sciences sociales).

Comme nous y avons été invitée pour cette école d'été nous présentons ici des recherches qui ont déjà été rendues publiques au moins en partie. Nous évoquerons également les questions que nous travaillons en ce moment. Afin de répondre à la demande formulée par les étudiants de l'école nous insisterons plus particulièrement sur deux points, l'approche théorique et les méthodes utilisées, puis nous commenterons les résultats de nos observations.

## **1.Approche théorique**

### **1.1 Recherches sur les classifications**

Au niveau international diverses approches des classifications ont été proposées. Celles-ci sont réparties par certains auteurs entre théorie moderne centrées sur la représentation de l'ensemble des connaissances, et théorie post-moderne, visant à produire des outils pragmatiques pour des domaines spécifiques.

Plus récemment des chercheurs, notamment danois, ont invité à des postures plus relativistes et davantage focalisées sur les contextes et les domaines dans lesquels les classifications fonctionnent. L'approche constructiviste des interactions entre les utilisateurs de l'information et la structure des domaines semble ainsi être en émergence (Mai, 2004).

Par ailleurs, des approches sociologiques ont montré que la construction des classifications et leur mise à jour est étroitement liée à la production documentaire et donc aux paradigmes reconnus à un moment donné par la communauté scientifique, aux changements sociaux, aux effets de mode... (Riesthuis, 1994). Pourtant les concepteurs de la Classification de Dewey et de la Classification décimale universelle visaient à organiser tout le savoir et ce dans le monde entier.

En France, la Classification de Dewey, utilisée dans les bibliothèques de lecture publique, a remplacé la Classification décimale universelle dans les bibliothèques universitaires à partir des années 1980 pour faciliter l'accès direct aux fonds documentaires. Cependant la CDU qui bénéficie de recommandations du Ministère de l'éducation nationale est toujours utilisée dans les centres de documentation et d'information (CDI) des établissements du second degré ainsi que dans les établissements d'enseignement relevant du Ministère de l'agriculture.

Ces deux classifications ont été traduites mais dans certains pays c'est une version adaptée qui est en vigueur. Cette version peut coexister avec d'autres classifications. C'est le cas par exemple de la classification dite BBK (*Bibliotечно-библиографическая классификация*) publiée entre 1960 et 1968 en URSS, qui était très marquée par l'idéologie marxiste. Un autre exemple bien connu en sciences de l'information est celui de la *Colon classification* de Shiyali Ramanrita Ranganathan, mathématicien et bibliothécaire indien, qui est basée sur une organisation dite « à facettes ». Cette classification est fondée sur la pensée hindoue qui considère tout acte sous cinq aspects de base : la personnalité, la matière, l'énergie, l'espace et le temps. Publiée en 1933, quelques années après l'entrée de Gandhi en 1917 au parti du Congrès (parti nationaliste et largement dominé par les hindous) et après les campagnes de désobéissance civile de 1920-1922 et de 1930-1933 qu'il a organisées, on peut penser que Ranganathan a été largement influencé par la situation du moment.

De même que la structure de base d'une classification a partie liée avec son milieu culturel d'origine, il semble possible d'affirmer que l'importance donnée à une classe montre de manière évidente le rôle politique attendu de l'organisation des savoirs qu'elle propose. La construction d'une classification est alors souvent déterminée par des raisons sociales. Il paraît donc que les préoccupations des auteurs aient à voir avec la communication sociale ou politique. C'est ainsi que Paul Otlet et Henri La Fontaine, en concevant la Classification décimale universelle, visaient le partage universel des idées pacifistes.

## **1.2. Recherches sur l'indexation**

Une classification peut en effet être considérée comme un dispositif médiateur. L'indexation qu'elle permet se présente comme assurant le lien entre deux dispositifs informationnels : le document d'une part, comme porteur de savoirs enregistrés et plus ou moins élaborés, et le système d'organisation des savoirs utilisé d'autre part. On peut citer quelques recherches qui portent sur le sens des actes d'indexation à partir des classifications ou d'autres systèmes d'organisation de la connaissance comme les thésaurus ou des listes d'autorité matières. Nous nous limiterons ici à en signaler deux qui ont été développés au sein de notre équipe.

Dans le domaine de l'art contemporain, G. Régimbeau a étudié l'indexation comme point de rencontre entre la recherche en histoire de l'art, la documentation, et les sciences de l'information. Il a montré qu'au-delà de sa fonction technique, en s'appuyant sur les matériaux paratextuels et sur la dimension plastique du signe elle est un moyen pour alimenter l'histoire culturelle. Elle contribue donc à la propagation des idées (Régimbeau, 1996).

De même Caroline Courbières a posé l'indexation comme une interprétation du sens, prenant en compte l'ensemble des conditions culturelles supposées de réception du document, associé à un travail de réécriture. En appliquant cette posture au discours médiatique sur la mode, elle a mis au jour deux niveaux informationnels, l'un descriptif, l'autre à forte charge connotative. Ce dernier montre que l'indexation n'est pas uniquement une aide à la recherche d'information : elle est aussi production de connaissances nouvelles (Courbières, 2000).

Les apports des sciences du langage et de l'informatique aux sciences de l'information et de la communication sont nombreux dans cette thématique de l'indexation. Cependant il nous paraît, comme le montrent les travaux cités et d'autres que nous avons exposés dans un autre cadre (Couzinet, 2006), qu'elle peut aussi être envisagée comme une interprétation du monde, ou comme une représentation idéologique de la connaissance. C'est ainsi qu'en collaboration avec C. Courbières nous conduisons une recherche visant à comprendre la manière dont les adaptations successives des classifications toujours en vigueur prennent en compte les demandes ou intérêts du moment. Nous partons du postulat, posé par C. Courbières (2004), que si l'on envisage une classification à partir de l'horizon culturel qui l'a suscitée, sa valeur informationnelle est susceptible de varier en fonction de ses conditions de réception. Peut-on considérer qu'une classification qui s'inscrit dans une durée d'utilisation relativement longue reste fidèle au projet communicationnel initial ? Autrement dit, l'influence du contexte micro-social et du contexte socio-politique à un moment donné perturbe-t-elle la diffusion des idées des concepteurs ? Nous avons tenté de répondre à ces questions en nous intéressant plus particulièrement aux idées pacifistes des auteurs de la CDU.

## 2. Méthode

Dans un premier temps il était nécessaire de connaître le contexte d'émergence de la CDU et la personnalité de ces deux auteurs.

### 2.1. Contexte d'émergence de la CDU

Le début du XXe siècle est marqué en Europe par l'éclatement d'un conflit qui, à la fois par les territoires qu'il a couverts et le déploiement d'armes qu'il a suscité, a atteint une ampleur jusque-là inégalée. La particularité de cette guerre est qu'elle touche civils et militaires à un niveau de violence sans précédent.

Du côté des civils aux conditions matérielles de vie difficiles s'ajoutent le travail forcé, les prises d'otages, les réquisitions, les déportations et « *on a affaire, sans doute aucun au paradigme d'une brutalité imposée, d'un terrorisme au sens premier, mis en oeuvre pour impressionner la population civile et la maintenir en état de choc par l'emploi systématique de mesures d'exception et de violence dont la brutalité et la volonté d'humiliation forment le coeur* » (Audoin-Rouzeau, Becker, 2000).

Du côté des militaires les témoignages de soldats recueillis à travers leurs journaux intimes ou la correspondance adressée à leur famille, rivalisent d'atrocité. Il faut dire que les conditions du combat ont changé. Désormais l'utilisation de gaz, de mines, de l'aviation et de tank fait partie de la logistique de guerre. Assauts, bombardements s'ajoutent à une vie de tranchée ou la boue, les maladies, le manque de nourriture, la peur, le sentiment d'isolement sont le lot de chacun. La durée du conflit, son extension, épuisent le moral des civils et des troupes.

Par ailleurs dans les années qui ont précédé cette guerre on note une multiplication sur la scène internationale de faits similaires, comme le massacre des arméniens en 1915, ou la reproduction de la méthode concentrationnaire déjà utilisée par les britanniques contre les Boers en Afrique du sud quelques années plutôt (1901), pour ne citer que les plus connus.

C'est dans ce contexte tout d'abord précurseur de la Grande guerre, favorable aux doctrines pacifistes (Marseille, 1999) et dont la violation de la neutralité du territoire belge sera un moment fort, puis de combats dont la violence provoquera neuf à dix millions de morts, qu'Otlet et La Fontaine développent leur projet d'organisation d'un accès mondial à l'information.

Paul Otlet est né en Belgique en 1868. Après des études de droit il s'intéresse à la bibliographie, dont il élargit le propos et qu'il conduit vers la documentation.

Pendant et après la Première Guerre mondiale il est actif au sein du Mouvement pour la paix et participe aux travaux d'organismes internationaux comme l'Institut international pour l'agriculture où il est consultant pour le développement de la bibliothèque et des services d'information (Rayward, 1991).

Dans l'ensemble de ses publications dont la plus connue dans le milieu professionnel de la documentation et dans le milieu universitaire reste le *Traité de documentation : le livre sur le livre* publié en 1934, on peut relever le *Traité de paix général : charte mondiale déclarant les droits de l'humanité et organisant la confédération des Etats* en 1914 (Canonne, 1989). Il est en effet convaincu qu'une organisation rationnelle et internationale de l'information en facilitant la communication intellectuelle peut transformer l'interdépendance du monde en solidarité (Day, 1997 ; Rieusset-Lemarié, 1997).

C'est en 1890 qu'il rencontre pour la première fois Henri La Fontaine. Celui-ci est né en 1854 à Bruxelles. Professeur de droit international, il sera sénateur du parti ouvrier pendant 36 ans. Son internationalisme et ses positions en faveur de la paix s'affirment par son entrée dans les mouvements pour la paix à la fin des années 1880.

Il est connu notamment pour son intervention auprès du gouvernement belge pour demander l'arbitrage de la Belgique dans la guerre des Boers, le désarmement et l'organisation légale de discussions internationales. Il fut membre de la délégation belge de la première Conférence pour la paix (1919) et de la Société des nations de 1920 à 1921. Fondateur de la revue *Vie internationale* il recevra le prix Nobel de la paix en 1913 (The Nobel foundation, 2005).

De la rencontre de Paul Otlet et d'Henri La Fontaine naîtront, entre autres,

- en 1895, l'Institut international de bibliographie et,

- en 1910, l'Union des associations internationales, qui deviendra un organisme consultatif du conseil économique et social des nations unies en 1951 et de l'UNESCO en 1952. Leur recherche conjointe de la paix les conduit à publier ensemble divers écrits dont *l'Etat actuel des questions bibliographiques et l'organisation internationale de la documentation* en 1908.

La conviction, énoncée par Otlet, que le livre « aide à modifier les conditions de l'existence individuelle et celle du lien social entre les individus » et que « notre temps est celui de la guerre, de la révolution, de la crise, trois grands maux qui atteignent chaque individu et sur lesquels, isolément celui-ci ne peut rien » (Otlet, 1934) justifie la création d'une classification destinée à organiser et à faciliter la diffusion de l'ensemble du savoir au niveau mondial.

## 2.2 Corpus étudié

Le projet d'universalité subit-il l'influence du contexte microsocial et du contexte sociopolitique à un moment donné ? Si oui cette influence perturbe-t-elle la diffusion des idées des concepteurs ? pour l'observer nous avons conduit un travail empirique à partir des éditions abrégées en langue française de la CDU (3<sup>ème</sup> ed. 1958, 4<sup>ème</sup> ed. 1986, 6<sup>ème</sup> ed. 1998)<sup>1</sup>, les éditions abrégées étant utilisées dans les centres de documentation et d'information des établissements cités précédemment.

Ces éditions présentent l'intérêt de couvrir à elles trois un temps long de quarante ans. Dans les années 1950 le spectre de la Deuxième guerre mondiale reste encore présent et la paix a du mal à s'installer. Ni la Société des nations ni l'Organisation des nations unies, créée en 1945, ne peuvent maintenir un état du monde sans conflits. Depuis 1945, en effet, épisodes de lutte armée de durée plus ou moins longue et périodes de tension entre pays ou au sein même d'un pays sont nombreuses. On peut citer quelques faits majeurs comme :

- la guerre de Corée (1950-1953)
- l'affaire de Suez (1956)

---

<sup>1</sup> - Classification décimale universelle, édition abrégée française. La Haye (Pays -Bas) : Fédération internationale de documentation, 1958, 204 p., F.I.D. publi. 306

- Classification décimale universelle (C.D.U.), édition abrégée /Canonne A., L'Hoest C., Libon C., Lorphevre G. Liège (Belgique) : éditions du C.L.P.C.F., 1986, 183 p., F.I.D.

- Classification décimale universelle (C.D.U.), édition abrégée. Liège (Belgique) : éditions du C.L.P.C.F., 1998, 289 p., F.I.D.

- la révolte hongroise (1956)
- les débuts de la guerre d'Algérie

Par ailleurs apparaissent des expressions récurrentes largement véhiculées par les médias comme « équilibre de la terreur » et « guerre froide ».

Les trois décennies suivantes sont également marquées par des faits de guerre plus ou moins éloignés de l'Occident mais dans lesquels il est impliqué comme :

- la guerre du Golfe,
- la guerre du Liban,
- le conflit Israélo-palestinien pour ne citer que quelques exemples.

Pour se resituer, au moins en partie, dans l'état d'esprit d'Otlet et de La Fontaine au moment de leur travail sur la version la plus élaborée de la CDU<sup>2</sup>, nous avons extrait des mots clés de l'ouvrage d'historiens qui ont pris pour objet d'étude la violence de guerre. Cette recherche sur la guerre prend en compte la terminologie contemporaine des événements. S. Audoin-Rouzeau et A. Becker explorent, à travers une anthropologie du combat les espoirs, les déceptions et le deuil des soldats et des civils engagés dans la Première Guerre mondiale. Ce texte constitue la première publication marquante, en France, mettant en avant la nécessité pour l'histoire de s'intéresser à la souffrance de guerre et tout particulièrement à celle provoquée par la Première guerre mondiale.

Il nous semble que cette dernière sert de toile de fond aux convictions des deux auteurs évoquées plus haut. Par ailleurs Otlet qui a perdu son fils dans cette guerre en restera très marqué.

### 3. Guerre, paix, pacifisme

#### 3.1 L'état de guerre

Nous avons tenté de comprendre, à partir de l'évolution de leur structure et de certains sujets, de quelle manière ces versions de la CDU s'inscrivent encore dans l'horizon culturel initial. En d'autres termes, on a cherché à voir si l'idéal porté à l'origine par cette classification, témoin du processus naissant entre les guerres, perdure.

A partir d'une recherche sur les termes qui structurent les champs lexicaux-sémantiques de la paix et de la guerre, on remarque la prédominance des domaines juridique et militaire. A titre d'exemples, on peut citer trois termes qui s'emploient d'abord dans le domaine juridique puis dans le domaine militaire : *combat*, *mobilisation*, *démobilisation*.

Les notions propres à l'état de guerre se retrouvent effectivement indexées dans la CDU sous l'indice 34

- « Droit. Jurisprudence. Législation » (1958),
- ou « Droit. Législation. Jurisprudence » (éditions de 1986 et 1998)

et l'indice 35

– « Administration publique. Droit administratif. Art et sciences militaires » (éditions de 1958 et 1998),

---

<sup>2</sup> La première édition intitulée « Manuel du répertoire bibliographique universel » parut en 1905. La deuxième édition qui comporte des tables plus complètes fut interrompue par la guerre et ne parut qu'en 1925.

- « Affaires militaires. Défense. Polémologie. Science militaire. Forces armées » (édition de 1998).

Le droit de la guerre s'inscrit dans les trois versions étudiées à l'intérieur de l'indice 341

– « droit international. Droit des gens » (éditions de 1958 et 1986)

ou « Droit international public. Droit des gens » (édition de 1998) – à l'indice 341.3.

On note à la fois une disparité entre le développement de chacune des trois éditions et un appariement de la version de 1998 à celle de 1958 comme le montrent les extraits ci-dessous :

## 1958

Classification décimale universelle, édition abrégée française. La Haye (Pays -Bas) : Fédération internationale de documentation, 1958, 204 p., F.I.D. publi. 306, p. 46-47.

<b>34</b>	<b>DROIT JURISPRUDENCE</b>
341.3	Droit de la guerre. Lois de la guerre
.31	Etat de guerre ou belligérance. Déclaration de guerre. Ultimatum
.32	Conduite et direction de la guerre →342.77
.321	Belligérants. Non-combattants
.322	Moyens licites ou illicites de nuire à l'ennemi. Représailles.
.323	Siège. Blocus
.324	Occupation de territoires.
.5	Réquisitions. Mise sous séquestre. Butin.
.6	Réquisition des travailleurs. Déportation.
.328	Influence de l'état de guerre sur les traités internationaux
.33	Blessés et malades militaires. Convention de Genève (Croix rouge) →362.191
.34	Prisonniers de guerre. Otages
.35	Neutres durant la guerre →341.21
.36	Diverses espèces de guerre →355
.361	Guerre terrestre
.362	Guerre maritime
.363	Guerre aérienne
.37	Convention durant la guerre
.373	Trêve. Armistice
.375	Capitulation
.38	Fin et suites de la guerre. Retour à l'état de paix
341.382	Traité de paix
.383	Droit de postliminie (restauration des conditions légales originelles dans les territoires libérés)
.384	Réparations. Indemnisation des dommages. Restitutions. Indemnités
.39	Guerre civile



## 1986

- Classification décimale universelle (C.D.U.), édition abrégée /Canonne A., L'Hoest C., Libon C., Lorphevre G. Liège (Belgique) : éditions du C.L.P.C.F., 1986, 183 p., F.I.D. p. 34

- 34**            **DROIT, LEGISLATION  
JURISPRUDENCE**
- 341.3**        **Droit de la guerre. Lois de la guerre**
- 341.39        Guerre civile
- 341.4        Droit pénal international
- 341.6        Arbitrage et juridiction internationaux
- Cour permanente de justice  
                 internationale (La Haye)
- 341.67        Désarmement. Limitation
- Contrôle des armes
- 341.7**        **Droit diplomatique**
- 341.8**        **Droit consulaire**
- 341.9**        **Droit international privé**

## 1998

- Classification décimale universelle (C.D.U.), édition abrégée. Liège (Belgique) : éditions du C.L.P.C.F., 1998, 289 p., F.I.D., p. 94

- 34**            **DROIT, JURISPRUDENCE  
LEGISLATION**
- 341**            **DROIT INTERNATIONAL**  
                 →327
- 341.01        Théorie du droit  
                 international
- 341.1/8**      **Droit international public.**  
                 **Droit des gens**
- 341.3**        **Droit de la guerre**  
                 **Relations juridiques**  
                 **internationales**  
                 **en temps de guerre**
- 341.31        Agression. Etat de guerre
- Déclaration de guerre  
                 →355.27
- 341.32        Conduite de la guerre
- 341.33        Blessés. Malades.  
                 Convention de Genève
- Croix -Rouge internationales  
                 →356.33; 614.88
- 341.34        Prisonniers de guerre
- Otages. Internement
- 341.35        Neutralité. Pays neutres
- 341.37        Armistice. Capitulation
- 341.38        Traité de paix
- 341.39        Guerre civile

On remarque une spécificité de l'édition de 1986 :

-elle est particulièrement brève sur le sujet

-l'état de guerre n'est plus dans le droit de la guerre mais est passé dans les droits fondamentaux ;

L'édition de 1998 marque un retour à la précision avec des variations au niveau hiérarchique et par rapport au contenu sémantique.

- « Lois de la guerre » postulé en 1958 s'efface au profit de « relations juridiques internationales en temps de guerre » ce qui revient au concept de contrat, convention, pacte que l'on retrouve aussi dans la notion de paix.

### 3.2 L'état de paix et le pacifisme

Pour les notions de paix et pacifisme, « retour à l'état de paix » en 1958 disparaît dans l'édition de 1986. Inversement, la dernière version introduit ensuite dans le premier indice de niveau hiérarchique inférieur le terme d' « Agression » avant celui d' « Etat de guerre » (341.31), ainsi que celui d' « Internement » à la suite de « Prisonniers de guerre. Otages » (341.34).

On peut ici souligner que parmi les termes appartenant au champ lexical de la guerre, et qui ne furent véritablement utilisés qu'à partir de la seconde guerre mondiale – (tels que *génocide*, *occupation*, *déportation*, *concentrationnaire*) –, l'expression d'*équilibre de la terreur* qui a remplacé celle de *paix armée*<sup>3</sup> n'apparaît pas dans les trois versions étudiées ; Outre ces modifications que l'on qualifiera de contextuelles, une autre translation sémantique mais qui se double d'un repositionnement hiérarchique entre l'édition de 1958 et celle de 1998, concerne les modifications sur les différents moments qui peuvent régler l'état de guerre : les « Conventions durant la guerre » (341.37) seule l'édition de 1958 conserve « Paix armée » (341.68) sous l'intitulé commun aux trois éditions « Arbitrage et juridiction internationale » (341.6).

Nous avons pu observer que la notion de paix était principalement indexée dans la CDU hors du contexte configuré par le droit de la guerre, et cela malgré sa signification même. En effet, si la guerre renvoie exclusivement à une lutte armée, la paix comporte une autre dimension puisqu'elle désigne le fait de passer une convention entre deux parties belligérantes. La notion de paix se trouve donc inhérente à celle de guerre. Elle peut être assimilée à un processus et à son résultat, comme le résume le verbe *pacifier* (*faire la paix*, *conclure un accord*, puis *ramener*, *rétablir la paix* dès le XV<sup>e</sup> siècle). L'idée de contrat qu'elle contient nous amène à des termes spécifiques indexés à l'indice précédent dans la hiérarchie intitulé dans la première et la dernière édition « Conventions durant la guerre » (341.37).

Or ces conventions qui sont développées dans la première version en « Trêve. Armistice » (341.373) et « Capitulation » (341.375) se métamorphosent dans la dernière version analysée en un unique indice (341.37) intitulé « Armistice. Capitulation ». Si l'emploi du terme « Armistice » (*arrêt des armes*) s'impose sur celui de « Trêve » principalement à la fin de la Première guerre mondiale, c'est surtout sa définition fixée par le droit international qui pourrait expliquer sa mise à même niveau que le terme « Capitulation ».

Un glissement sémantique similaire à celui développé précédemment se fait jour autour de la notion de « Paix » située dans les trois éditions - explicitement ou implicitement - au cœur de

---

<sup>3</sup> Expression attestée en 1835, périmée après 1945 (REY, 1992).

la classe 1. Mais ici, ce terme se retrouve sous le même indice, à savoir 172.4. On peut noter que la dernière version supprime ainsi les termes dépréciatifs inscrits précédemment tout en effaçant l'appréciatif le plus manifeste de la série.

## 1958

Classification décimale universelle, édition abrégée française. La Haye (Pays -Bas) : Fédération internationale de documentation, 1958, 204 p., F.I.D. publi. 306, p. 33

- 17        **Morale, Ethique. Philosophie pratique**  
          →34; 343; 39
  - .01        Contenu, But et méthode de la morale
  - .02        Nature de la moralité. Loi morale
  - .03        Systèmes et perspectives en morale
  
- 171       **Morale individuelle. Devoirs de l'homme envers lui-même**  
          →159.947; 234.9; 32
  
- 172       **Morale sociale . Moralité sociale**  
          →340.12
  - .1        Individu et Etat. Morale civique  
          Patriotisme. Nationalisme. Cosmopolitisme  
          →321; 342.2/.3
  - .2        Devoirs des autorités et des gouvernants  
          →351.9
  - .3        Etat et religion. Liberté de conscience.  
          Tolérance. Intolérance  
          →261; 272; 322; 343.4; 348.7
  - .4        Morale internationale. Guerre et paix.  
          Pacifisme. Internationalisme  
          →327.4; 341

## 1986

- Classification décimale universelle (C.D.U.), édition abrégée /Canonne A., L'Hoest C., Libon C., Lorphevre G. Liège ( Belgique) : éditions du C.L.P.C.F., 1986, 183 p., F.I.D., p. 56

- 17            **MORALE, ETHIQUE. PHILOSOPHIE PRATIQUE**  
v.a. 34; 39
- 171          **Morale individuelle. Devoirs de l'homme envers lui-même**
- 172          **Morale sociale. Moralité sociale Individu et état. Civisme. Patriotisme**
- 172.1        Nationalisme. Cosmopolitisme  
v.a. 321; 342.1/3
- 172.2        Devoirs des Autorités et des gouvernements
- 172.3        Etat et religion. Liberté de conscience. Tolérance. Intolérance. v.a. 211.5
- 172.4        Morale internationale. Guerre et paix. Pacifisme. Violence et non-violence Internationalisme. v.a. 327; 327.3; 341; 355.01

## 1998 .

Classification décimale universelle, édition abrégée française. La Haye (Pays -Bas) : Fédération internationale de documentation, 1958, 204 p. , F.I.D. publi. 306, p. 72

- 17            **MORALE, ETHIQUE. PHILOSOPHIE PRATIQUE**
  
- 172          **Morale sociale. Ethique sociale**
- 172.1        Relations entre l'individu et l'Etat. Civisme  
→321; 342
- 172.2        Devoirs des autorités publiques et des gouvernements
- 172.3        Etat et religion .
- 172.3        Liberté de conscience.  
Persécution religieuse  
→211.5; 272; 322; 342; 731
- 172.4        Morale internationale.
- 172.4        Pacifisme. Non-violence  
Internationalisme.  
→327; 341.6; 355.016

A partir de cet examen des indices permettant d'indexer les principaux termes se rapportant à la guerre et à la paix, on peut avancer l'influence de deux éléments prédominants dans l'élaboration de la CDU.

En premier lieu, on retiendra le retour à une certaine précision depuis l'édition de 1958 jusqu'à celle de 1998. Ce soin à nouveau apporté aux détails de la guerre s'expliquerait peut-être par l'irruption dans les affaires internationales de multiples conflits armés et l'attention qui leur est portée.

En second lieu, l'épuration sémantique opérée dans la dernière version traduirait la condamnation légitime des dommages liés à cet éclatement de l'état de guerre. Cette évolution de la CDU reflète manifestement notre horizon culturel contemporain où l'urgence de la situation implique de prendre parti.

## Conclusion

Qu'elle est la portée d'une classification universelle quant au façonnage des idées, voire à l'adhésion à une certaine idéologie ? Sur la durée on peut dire qu'elle subit l'influence du contexte microsocial des divers moments. Ainsi la diffusion des idées des concepteurs s'en trouve perturbée et l'idéal de paix revendiqué par Otlet et La Fontaine semble désormais s'exprimer à la lumière noire d'un horizon documentaire quelque peu désenchanté.

Cependant ceci mérite d'être vérifié à partir d'autres éléments. C'est pourquoi nous travaillons actuellement sur de nouveaux thèmes. La mise en visibilité des conséquences sociales de la guerre a évolué dans le temps. Les travaux des historiens montrent, en effet, que le traumatisme et le sentiment de culpabilité qui a suivi la Grande guerre a perduré, en France, jusqu'au seuil des années 2000. Comment ont-ils été pris en compte ? Des événements plus récents dont la violence et ses répercussions sur la population sont largement médiatisées invitent également à aller voir comment le terrorisme et la menace terroriste sont indexés. Enfin à terme il faudra se pencher sur les représentations des usagers d'autant que la CDU est surtout présente dans les centres de documentation destinés aux adolescents.

## Références

Audoin-Rouzeau S., Becker A., 2000. *14-18, retrouver la guerre*. Paris : Gallimard.

Canonne A., 1989. Avant-propos. In *Traité de documentation. Le livre sur le livre : théorie et pratique*/ Paul Otlet. Liège : Centre de lecture publique de la communauté française de Belgique, p. VII-XVII.

Courbières Caroline, 2000. *De la mode et des discours au regard de l'indexation documentaire*. Thèse de doctorat nouveau régime, sciences de l'information et de la communication, université de Toulouse-le Mirail.

Courbières Caroline, 2004. Documents, signes et connaissances : retour sur l'analyse documentaire. In actes du colloque international *Partage des savoirs*, Université de Lyon III, 28 février-1<sup>er</sup> mars 2003, J.-P. Metzger dir. Paris : L'Harmattan, 2004. Tome 2 : Médiation et représentation des connaissances, p.159-170.

Courbières Caroline, Couzinet Viviane, 2005. Du bleu horizon à l'horizon documentaire : représentation des savoirs à l'aube de la construction européenne. In actes du colloque international *Indice, index, indexation*, I. Timimi et S. Kovacs dir., Université de Lille 3. Paris : ADBS éditions, p. 81-91.

Couzinet Viviane, 2006. Les connaissances au regard des sciences de l'information et de la communication : sens et sujets dans l'inter-discipline. In actes du colloque international *Semaine de la connaissance*, M. Harzallah, J. Charlet, N. Aussenac-Gilles (ed.) Université de Nantes 26-30 juin 2006. Vol. 3, p. 1-6.

Day R., 1997. Paul Otlet's and the writing of social space. *Journal of the American Society for information science* , vol. 48, n° 4, p.310-317.

Mai, J.-E., 2004. Classification in context : relativity, reality and representation. *Knowledge organization*, vol. 31, n°1, p. 39-48.

Marseille J., 2002. *Nouvelle histoire de la France : De la Révolution à nos jours*. Paris : Perrin.

The Nobel Foundation, 2005. *Henry La Fontaine-Bibliography*  
<http://nobelprize.org/peace/laureates/1913/fontaine-bio.html>  
consulté le 9-07-2005

Otlet Paul,1934. *Traité de documentation . Le livre sur le livre : théorie et pratique* .Liège : Centre de lecture publique de la communauté française de Belgique.

Rayward W. B., 1991. The case of Paul Otlet, pioneer of information science, internationalist, visionary : reflections on bibliography. *Journal of Librarianship and Information Science*, n° 23, p. 135-145.

Régimbeau G, 1996. *Thématique des œuvres plastiques contemporaines*. Villeneuve d'Ascq, presses universitaires du septentrion, 1998. 2vol. 657p. (Thèses à la carte).Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université de Toulouse II, 1996.

Rey, Alain, dir. 1992. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert.

Riesthuis J.A., 1994. Sociological aspects of classification. In *60th IFLA general conference*, 21-27 août 1994, Conference proceedings  
<http://www.ifla.org/IV/ifla60/60-rieg.htm>  
consulté le 12-04-2005

Rieusset-Lemarié Isabelle, 1997. P. Otlet's Mundaneum and the international perspective in the History of documentation and information science. *Journal of the American Society for information science*, vol. 48, n° 4, p. 301-309

